

Listes des espèces de mammifères déterminantes : les chiroptères

Liste actualisée et validée en CSRPN du 15 décembre 2015

Préambule important :

Le statut d'"espèce déterminante" est conféré à une espèce en raison de sa capacité à contribuer de façon significative à la justification de l'existence d'une ZNIEFF au niveau de son contenu, voire plus rarement au niveau de sa délimitation.

L'inscription d'une espèce comme "déterminante ZNIEFF" n'est donc pas un statut de protection (cf. liste des espèces protégées nationalement) ni une indication de menace (cf. liste rouge des espèces de la région Centre-Val de Loire).

Les chauves-souris ont la particularité d'occuper différents habitats en fonction de leur cycle biologique. S'il paraît plutôt aisé de délimiter certains sites d'hibernation ou de reproduction (cas des carrières et autres cavités) et de définir alors une ZNIEFF de type I, les zones de chasse ne pourront pas être à l'origine de la délimitation d'une ZNIEFF. On recherchera par contre systématiquement à s'appuyer sur les habitats pour arrêter précisément un contour de zone. Une réflexion au cas par cas sera nécessaire avant d'envisager de proposer une ZNIEFF dans le cas où le gîte visé est abrité dans des éléments bâtis, notamment s'ils sont habités (caves, combles et greniers...). Le choix de classer l'élément en ZNIEFF devra être pesé avec prudence et lorsque cela cible nommément un propriétaire privé résidant, il conviendra de vérifier qu'il est informé et d'obtenir son accord (seul cas de ce type pour les ZNIEFF).

En dehors des cavités bien définies, peu d'espèces de chauves-souris justifieront par leur unique présence la création d'une ZNIEFF. Dans la grande majorité des autres cas, la création ou l'actualisation d'une ZNIEFF à partir de la présence de chiroptères déterminants se fera en raison de la présence de cortèges cohérents de chiroptères accompagnés d'autres espèces déterminantes.

On veillera enfin à s'assurer que les secteurs retenus seront de nature à héberger durablement la ou les espèces concernées. Cela ne signifie pas que l'espèce doit être présente en effectifs constants d'année en année, mais simplement que le descripteur doit être presque certain que les conditions écologiques favorables au maintien de l'espèce, tant comme site de reproduction que d'hibernation (voire de chasse), subsistent depuis 5 ans.

Famille des *Rhinolophidae* :

■ Rhinolophe euryale : *Rhinolophus euryale*

Hibernation : (novembre à avril) grandes cavités souterraines artificielles, principalement les carrières de calcaire en région Centre-Val de Loire.

Sites de reproduction : (juin à août) probablement les mêmes carrières de calcaire.

■ Grand rhinolophe : *Rhinolophus ferrumequinum*

Hibernation : (novembre à avril) grandes cavités souterraines artificielles, principalement les carrières de calcaire mais aussi quelques grandes caves.

Sites de reproduction : (juin à août) combles d'habitations principalement.

■ Petit rhinolophe : *Rhinolophus hipposideros*

Hibernation : (novembre à avril) toutes les cavités souterraines, des plus petites (caves, vides sanitaires, puits de mine, galeries) aux sites souterrains de vastes dimensions.

Sites de reproduction : (juin à août) combles d'habitations mais aussi dans les chaufferies.

Famille des *Vespertilionidae* :

■ Barbastelle : *Barbastella barbastellus*

Hibernation : (novembre à avril) en fonction de la température extérieure, cavités de tous ordres, carrières, grottes, caves, disjointements de ponts et arbres creux.

Sites de reproduction : (juin à août) en région Centre-Val de Loire, les colonies utilisent les disjointements de grosses poutres de bâtiments agricoles ou les grandes mortaises libres et, très probablement, les décollements d'écorces des vieux arbres.

■ Murin à oreilles échanquées : *Myotis emarginatus*

Hibernation : (octobre à mai) grandes cavités souterraines artificielles, principalement les carrières de calcaire.

Sites de reproduction : (juin à août) combles d'habitations.

■ Grand murin : *Myotis myotis*

Hibernation : (octobre à avril) grandes cavités souterraines.

Sites de reproduction : (juin à août) combles d'habitations.

■ Murin à moustaches : *Myotis mystacinus*

Hibernation : (novembre à avril) grandes et petites cavités souterraines.

Sites de reproduction : (mai-juin) disjointements de charpentes, derrière les volets, et probablement dans les cavités arboricoles

■ Murin de Bechstein : *Myotis bechsteini*

Hibernation : (novembre à avril) grandes et petites cavités souterraines ainsi que les cavités d'arbres.

Sites de reproduction : (juin à août) : arbres creux, très rarement les ponts.

■ Murin de Natterer : *Myotis nattereri*

Hibernation : (novembre à avril) grandes et petites cavités souterraines ainsi que les cavités d'arbres et les ponts, en fonction du climat.

Sites de reproduction : (juin à août) arbres creux, disjointements entre deux poutres ou sous les ponts.

■ Murin de Daubenton : *Myotis daubentonii*

Hibernation : (novembre à avril) grandes et petites cavités souterraines ainsi que les cavités d'arbres.

Sites de reproduction : (juin à août) disjointements de ponts et arbres creux.

■ Murin de Brandt : *Myotis brandtii*

Hibernation : (novembre à avril) cavités souterraines ; sites non encore répertoriés en région.

Sites de reproduction : (juin à août) combles et arbres creux ; sites non encore répertoriés en région.

■ Murin d'Alcathoe : *Myotis alcathoe*

Hibernation : (novembre à avril) sites non encore répertoriés en région.

Sites de reproduction : (juin à août) sites non encore répertoriés en région.

■ Pipistrelle de Nathusius : *Pipistrellus nathusii*

Hibernation : (novembre à avril) : cavités arboricoles et décollements d'écorces ; sites non encore répertoriés en région.

Sites de reproduction : (juin à août) : petites cavités arboricoles ; sites non encore répertoriés en région.

■ Noctule commune : *Nyctalus noctula*

Hibernation : (novembre à avril) cavités arboricoles principalement.

Sites de reproduction : (juin à août) cavités arboricoles sur des fûts de haute taille.

■ Noctule de Leisler : *Nyctalus leisleri*

Hibernation : (novembre à avril) cavités arboricoles sur des fûts de haute taille.

Sites de reproduction : (juin à août) cavités arboricoles de préférence sur des fûts de haute taille, mais pas de données de reproduction de cette espèce en région.

■ Oreillard roux : *Plecotus auritus*

Hibernation : (novembre à avril) en fonction de la température : ponts, arbres creux, cavités souterraines.

Sites de reproduction : (juin à août) arbres creux, charpentes et caves tièdes.

Les espèces suivantes : la Pipistrelle pygmée (*Pipistrellus pygmaeus*), le Minioptère de Schreibers (*Miniopterus schreibersi*) et la grande Noctule (*Nyctalus lasiopterus*) sont encore méconnues ou trop rares en région pour que l'on puisse savoir ou non si elles sont déterminantes.